

247 P NP DM11

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Magog
par Waste Management inc.

Magog

6212-03-031

Mémoire

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management Inc.

**Présenté par
Réjean Gaudreau**

**À
M. Joseph Zayed,
Président commissaire**

Et

**Mme Catherine Chauvin,
Commissaire.**

Le 14 juin 2007.

Table des matières.

Page 3 à 4.....	Introduction.
Page 5 à 6.....	Quantités de matières enfouies versus Biogaz émis dans l'atmosphère.
Page 6 à 8.....	Membranes et lixiviat.
Page 9 à 11.....	Étude sonore.
Page 12.....	Conclusion.
Page 13 à 15.....	Annexe : Graphique 1 et 2.

Mémoire
Projet d'agrandissement du site d'enfouissement Bestan Inc
À Magog.

Je suis un jeune pré-retraité depuis quelques années. J'ai été surveillant de constructions routières pendant 10 ans, chef d'équipe d'arpentage routier pendant 10 ans et en audioprothèse pendant presque 10 ans. Selon ma formation et mon expérience de travail, j'ai acquis une curiosité et une recherche des faits précis, autant dans la lecture des devis ou des fiches techniques que sur le terrain ou dans mon bureau d'affaire. Propriétaires au 36 Chemin Fitch Bay depuis 1979, on nous représente comme la Résidence 3 et le puits 29 ou 30 selon le document consulté. Lorsque nous avons acquis ce terrain, nous étions conscients d'une certaine présence du dépotoir que nous croyons être municipal : soit selon PR 3.1 page 1-2 et page 1-16 Tableau 1.4, avec une activité tranquille d'environ 20 000 tonnes annuelles de 1970 à 1985, et opéré par quelqu'un de la place. Avec les années, la donne a changé ainsi que la vocation initialement perçue.

C'est dans une approche scientifique que j'ai voulu prendre connaissance du dossier. Dans ce mémoire, vous y lirez des commentaires personnels, des constatations et des recoupements basés sur ces données scientifiques, avec référence aux différents documents. Certains porteront sur l'environnement en général tandis que d'autres seront plus d'intérêt personnel, étant le plus près du site d'enfouissement déjà établi et qui, je l'espère, sera définitivement fermé.

N'ayant que peu de connaissance en chimie, mais plutôt en sciences physiques, j'ai tout de même passé une trentaine d'heures en lecture et en prise de notes sur les documents déposés à la bibliothèque Memphrémagog en plus d'une trentaine d'heures à déchiffrer toutes ces données.

J'y ai trouvé beaucoup d'informations dans un labyrinthe de documents qui pouvaient décourager la majorité des citoyens. Participants à cette audience publique, nous sommes peut-être une poignée d'individus,

comme un journaliste nous a qualifié, mais nous représentons certainement la majorité silencieuse. Les gens sont désabusés devant toutes ces commissions, audiences, etc... qui portent sur différents dossiers dans la région et ailleurs. Le travail que nous faisons est pris sur nos temps de loisirs avec peu de moyen contrairement au promoteur. C'est du bénévolat pour nous.

Devant cette montagne de données et d'hypothèses fournies par le promoteur et préparées par leurs spécialistes, j'ai un goût de scepticisme (pas de firme réellement indépendante qui corrobore...). Comment s'y retrouver devant tant de chiffres qui n'ont souvent aucune correspondance d'unités de mesures entre elles. Par exemple, comment faire la part des choses entre microgramme par m³ ou Mm³/an et PPMV, pour les composés du biogaz. Il a fallu que je fasse la déduction moi-même suite à la réponse-question 10 de DQ5.1 sortie le 12 Juin 2007 sur le site internet du BAPE.

De plus, j'ai constaté pendant la 1^{ère} séance de l'audience publique du BAPE, les 22 et 23 Mai 2007, que les gens des différents ministères, de la ville, de la MRC ainsi que les spécialistes, invités à répondre aux questionnements des intervenants, étaient plutôt « frileux » dans leurs réponses. J'y ai remarqué que les spécialistes mandatés par le promoteur, à documenter et expliquer ce dossier, étaient aussi ou sinon plus nombreux que du côté gouvernemental : peut-être par manque de budget et de personnel du côté public. Il m'apparaît clair que les enjeux sont importants pour le promoteur qui y voit encore une opportunité à exploiter ce site. Je crois que les profits réalisés n'auront que peu de retombées dans la région vu que cette compagnie en est une américaine et que je pense bien qu'elle redistribuera ces argents à leurs actionnaires. On peut lire que le promoteur investira \$ 17 millions : que penser de leurs revenus si on multiplie 1,5 million de tonnes par \$ 80 la tonne, alors on obtient \$ 120 millions. On nous parle de \$ 80 la tonne aujourd'hui, quel sera le prix dans 10, 15 ou 20 ans ? L'évidence est là. La MRC et la ville de Magog sont toujours à la recherche de revenus supplémentaires : voilà un projet qui pourrait être mis de l'avant par les élus et pourrait être avantageux pour les citoyens, tout en créant une indépendance vis-à-vis l'entreprise privée et le lieu à choisir. Je ne peux croire qu'il n'y a pas un point bas dans toute la MRC qui pourrait accueillir un site semblable tout en ayant un risque moindre pour l'environnement.

Quantités de matières enfouies versus biogaz émis dans l'atmosphère :

Selon PR 3.1 page 1-16 Tableau 1.4, on peut constater que le site recevait environ 20 000 tonnes de déchets par année entre 1970 et 1985. Par la suite, une augmentation annuelle exponentielle de 1986 à 1996 atteignit 231 000 tonnes en 1996, donc plus de 10 fois la quantité initiale. L'accumulation totale résulte de plus de 2 millions de tonnes enfouies. Le site fut l'hôte de déchets provenant en plus de l'extérieur de la municipalité et probablement de source inconnue. Y aurait-il eu surexploitation du site d'enfouissement ? Si la quantité de matières enfouies s'était maintenue à 20 000 tonnes par année, la durée de vie aurait été de 114 ans se terminant en 2084 ; 30 000 tonnes, 76 ans, donc fin en 2046; 40 000 tonnes, 57 ans, fin en 2027. Ainsi les autorités auraient eu le temps de voir venir les choses.

Selon PR 3.1 page 5-21 Tableau 5.8, j'y ai vu une constatation semblable au sujet des biogaz émis dans l'atmosphère. En 1976, les biogaz émis dans l'atmosphère ont été environ 5 fois plus grand par rapport à 1971; en 1984, 10 fois plus; en 1990, 20 fois plus; en 1997, 60 fois plus; en 2000, 75 fois plus. En plus, il est écrit que, de ces Mm³/an, aucun biogaz n'a été ou n'est capté. En me basant sur les données des biogaz émis entre 2001 et 2004, j'ai comparé le volume de 15 Mm³ annuels avec un volume d'un bungalow 24 X 40 : soit environ 275 m³ par bungalow. 15Mm³ divisés par 275 m³ donne l'équivalent de 54 545 maisons, soit environ 1 000 bungalow par semaine en biogaz. En me référant à DQ5.1 réponse question 10, à la page 7, on nous donne que 1,91 ppmv ou 1,91 ml/m³ ou 6,10 mg/m³ s'équivalent ; donc j'en conclus que 1 ppmv égale (6,10 / 1,91) 3,19 mg/m³. En multipliant 15 Mm³/an par 6,10 mg/m³, on obtient 91,5 Kg/an de Benzène (à 1,91 ppmv); et, en sortant du tableau 5.7 PR 3.1 page 5-17, le Dichlorométhane à 14,3 ppmv, multiplier par 15 Mm³ par 3,19, on a 684,25 Kg/an; et le Trichloroéthylène à 2,82, on a 134,94 Kg/an. Ces trois substances sont les plus à risques pour la santé selon Santé Canada. En prenant PR 3.1 page 5-39 Tableau 5.12 Caractéristiques des sources d'émission de surface, on trouve que, du site existant, le SRT est émis à 6,61 E-09 g/s/m², et, du Tableau 5.13 Données de base Modélisation des SRT, la surface est de 200 232 m² : donc 6.61 E-09 X 60 sec X 60 min X 24 hres X 365 jours X 200 232 m² = 262 Kg / an de SRT. Que de quantités ! J'ai mal à

imaginer toutes sortes de produits d'une nocivité non vérifiée ou non vérifiable qui se propagent réellement dans l'environnement. À PR 3.1 page 5-16 article 5.2.5.1 Composition du biogaz: « Celle-ci peut varier en fonction des conditions du site et de la nature des déchets enfouis. ». Donc on se retrouve devant une autre incertitude. Il est écrit en PR 5.2 page 15 dans la réponse de la question QC 2-1 : « Toutefois, comme il n'y a que 5 torchères passives en place pour une superficie de 200 000 m², nous pouvons assumer que la proportion de biogaz que est captée et brûlée est de quelques pourcentages tout au plus. » De plus, lors de notre visite du site, le matin du 23 Mai 2007, les torchères n'étaient que peu ou pas fonctionnelles. Selon PR 3.1 page 5-16 : « Les émissions de cette torchère constituent une autre source d'impact sur la qualité de l'atmosphère. ». Tous ces produits doivent obligatoirement retomber, s'accumuler ou s'envoler quelque part, et avoir un effet sur notre environnement : effet de serre, pluie acide, etc...

Si on superpose mes graphiques 1 et 2, en Annexe, on constate que la courbe des quantités de matières enfouies par rapport à celle des biogaz émis dans l'atmosphère sont proportionnelles. Donc que doit-on en conclure de ce parallèle et ne devrait-on pas s'arrêter afin d'y réfléchir sérieusement pour l'avenir ?

Membranes et lixiviat :

Selon PR 3.1 Annexe J en conclusion : « En vertu des hypothèses de calcul qui ont été posées, le débit de fuite au travers le revêtement imperméable inférieur pourrait être de l'ordre de 13 litres par an. » Ici ils ont calculé en fonction d'un défaut par 4 000 m². Et selon PR 3.1 page 5-15 article 5.2.4.4 Débits de fuite potentiel au travers du système d'imperméabilisation : « Les études scientifiques sur le sujet (Giroud et al., 1989, 1994 et 1997 et Rowe 1998) révèlent en effet que lorsqu'un programme de contrôle de qualité strict est appliqué durant la construction d'un système d'imperméabilisation (comme pour le cas du LET), il subsiste typiquement un à deux défauts circulaires de 3,5 mm de diamètre à chaque 4 000 m². » Donc ce n'est plus 13 litres potentiels mais 26 litres/an maintenant. Et c'est dans le meilleur des scénarios. Un accro ou deux de plus et on arrivera à combien de fuites totales.

Selon PR 3.2 Annexe F article 4.3.3 page 30 : « Aucune géomembrane ne doit être déployée quand la température de la géomembrane est sous le point de congélation (0°C) ou au-dessus de 50°C

sans la permission écrite du Gérant de projet. Aucune géomembrane ne doit être déployée lorsqu'il y a précipitation, présence d'humidité excessive et présence de surface saturée d'eau ou de vent excessif. ». Cette géomembrane semble être plutôt fragile de manipulation. Lors des gels et dégels hivernaux qui sont de plus en plus fréquents ces dernières années, est-ce que la membrane réagira de la même façon que prévue : celle-ci étant fabriqué dans le sud des États-Unis où la température est assez constante et sans gel ? En PR 3.2 Annexe D Analyse des géosynthétiques page 4 : « Donc, le géotextile proposé (918) n'a pas la capacité requise pour soutenir le poids de la pierre nette sur la pente. Il est proposé tout de même d'utiliser ce géotextile, en prévoyant aménager la couche drainante par étape, au fur et à mesure du remplissage des déchets. » Celle-ci serait-elle tellement fragile que, si elle ne faisait pas son travail, cela affecterait la géomembrane ?

Or si je me réfère au tableau 5.4 page 5-11 PR 3.1 Résultats des analyses de lixiviat brut généré au site Bestan entre 1992 et 2005, il y aurait 0,13 mg/l de cyanure. Donc en multipliant 0,13 mg/l par 26 litres de fuite, on obtient 3,38 mg/an de cyanure qui s'échappent dans la nature, en plus du plomb, du mercure, etc...et toujours dans le meilleur des scénarios. À PR 3.1 page 5-10 : « Le cas échéant, la nature du lixiviat produit pourrait être modifiée. Ces modifications sont toutefois indéterminées pour le moment... ». Alors risque de plus ou moins de ci et de ça. Les membranes ont tout de même leurs points faibles et laisseront toujours s'enfuir du lixiviat qui finira par se rendre avec le temps dans les cours d'eau environnant, la pluie aidant. Ceci est sans compter les fuites potentielles des bassins et des canalisations souterraines de transports du lixiviat.

Pourquoi s'acharner à introduire encore et encore des produits polluants dans nos lacs qui sont déjà en mauvais état. Est-ce que l'on donne des poisons, cyanure, plomb, mercure, etc..., à un malade ? Je crois que non. On va plutôt le traiter en tout point de vue autant physique que mental selon le cas. Une fois sur pied, cette personne pourra fonctionner à nouveau dans la société. Alors ne pourrait-on pas en faire autant avec cette ressource naturelle qui est l'eau et sûrement la survie de l'humanité ? Arrêtons de croire comme disent certains spécialistes, que tous ces produits potentiellement dangereux seront dilués dans telle quantité d'eau qu'ils n'y paraîtront pas. Un moment donné, l'accumulation et les réactions chimiques plus ou moins connues nous feront regretter l'insouciance collective. Lorsque le promoteur nous fait la démonstration de la goutte d'eau qui s'échappe du site Bestan et qui parcourt 45 kms avant d'arriver au collecteur

d'eau potable, il aurait fallu voir que les gouttes d'eau de lixiviat aussi vont potentiellement en faire autant et s'accumuler un peu partout sur son chemin : les gouttes d'eau font des ruisseaux, des rivières, des lacs ; mais je ne voudrais pas y voir une soupe d'eau et de lixiviat.

Laisser passer ce projet, le promoteur reviendra à la charge dans quelques années pour une autre demande du genre puisqu'il a 107 hectares zonés site d'enfouissement : 24 hectares actuellement complétés plus 11 hectares en demande d'autorisation, il en restera 72 qu'il voudra rentabiliser ou plutôt, comme écrit à la page 41 PR 3.3, que ce *projet va apporter d'importants bénéfiques environnementaux*. Comment associer enfouissement sanitaire et bénéfice environnemental ! Quel paradoxe ! Donnez-moi un peu de poison quotidiennement, ça ne me tuera pas tout de suite et on verra potentiellement ce qui arrivera.

Sommes-nous des rats de laboratoire ? En sommes-nous rendu à servir de cobayes dans *ce* jardin où Big Brother nous regarde nous débattre avec tous *ses* polluants ?

Cessons de toujours pousser la poussière sous le tapis, en pensant que personne ne la verra. Cessons de faire subir et imposer à notre planète, ce furoncle qui finira comme la plupart du temps à ... et qui plus est sera *potentiellement* (terme rassurant que certains spécialistes utilisent pour minimiser les risques potentiellement potentiels) ou *légèrement* souillé de toute une panoplie de produits dérivés qui doivent *possiblement* s'accumuler à quelque part : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. (Lavoisier) ». À plus grande concentration, à plus grand risque *potentiel*. Dans le document PR 3.3 Étude d'impact sur l'environnement Résumé, page 44 et 45, j'y ai lu 28 fois les qualificatifs : possible, possibilité, risque, potentiel, susceptible, improbable . Selon les fondements de la science, la rigueur, la recherche précise des faits et la reproduction en vue de résultats vérifiables ne s'y retrouvent guère dans tous ces documents. On n'y voit pas souvent des affirmations basées sur une réalité fondée avec assurance. La plupart du temps, le promoteur nage dans l'hypothétique, le meilleur scénario, avec modélisation, et j'en passe. Si je devais être professeur et corriger ce projet, il me semble que j'aurais de la difficulté à leur donner la note de passage.

Étude sonore :

Voici en exemple une étude qui se dit scientifique :
PR 8.2 Étude sonore Novembre 2005.

Page 10. 1^{ère} phrase : « Lors des mesures sonores, le bruit provenant du L.E.S. n'était pas perceptible aux résidences du 2020 Ayer's Cliff et du 210 Fitch Bay durant les heures d'ouverture du L.E.S. ».

Commentaire personnel : à la Résidence 3, le bruit provenant du L.E.S. est perceptible depuis que le promoteur a déboisé la partie Est de leur propriété.

Page 10. 2^e paragraphe : « Plus tard en matinée, le bruit ambiant produit par la circulation du chemin Ayer's Cliff, devient la principale source de bruit. »

Commentaire personnel : sur la propriété derrière la Résidence 3, le bruit ambiant n'est pas produit par la circulation mais par le vent et les oiseaux, les journées sans activité au L.E.S.. Résidence située à plus de 300 mètres du chemin Fitch Bay et encore plus du chemin Ayer's Cliff.

Page 10. Tableau 5. Résultats sonores aux points de mesures à différentes périodes.

Commentaire personnel : Les résultats sonores de 12 :20 hre à 23 :00 hre ne sont pas indiqués. Ils devraient y avoir des résultats puisque à la page 2 du même document article 3 méthodologie : « Relevés sonores sur une période de 24 heures... » . Cependant, à l'annexe E, les relevés ont été inscrits. On peut voir au tableau 5 que ces relevés varient entre 43 et 53 dB en période diurne. Donc suite à la lecture du document, j'ai fait des relevés sur ma propriété avec un sonomètre TES, Sound Level Meter TES-1351, afin d'avoir une idée de grandeur chez-moi. Les relevés personnels ont été pris jeudi 7 juin 2007 en après-midi et en soirée, et vendredi 08 juin 2007 en matinée. Ma conclusion est que les niveaux sonores ambiants sont de 5 à 10 dB inférieur par rapport aux résultats du document, soit variant entre 32 et 45 dB à l'arrière de la maison ou dans le boisé sur notre propriété pour une moyenne générale de 37 dB, et entre 35 et 49 dB à l'avant de la maison, pour une moyenne de 41 dB. Plus je m'éloigne vers le boisé derrière la maison, plus le niveau sonore ambiant baisse.

Page 10. dernière phrase : « Par conséquent, il est possible de confirmer que pour ces deux points de mesure, la principale source de bruit est la circulation routière et en particulier celle du chemin Ayer's Cliff. »

Commentaire personnel : Quant est-il pour la Résidence 3 ? Si la base de données ne représente que 2 points de relevés sonores, je considère que l'on a voulu éviter d'en faire trop et que ce n'est pas scientifiquement représentatif de la situation réelle telle que démontrée précédemment.

Page 11. Au centre : « La puissance sonore de chaque équipement susceptible d'être perçu dans le secteur avoisinant a été calculée à partir des relevés sonores effectués à proximité des équipements lors d'une étude précédente (Novembre 2000) et complété par la consultation de la banque de données des mesures, réalisées par DCI, sur des équipements similaires dans le cadre de d'autres projets. »

Commentaire personnel : Ici on voit la précision de l'étude : susceptible, précédente, similaire. Et c'est possiblement sans compter l'effet du « bip bip » de la marche arrière des équipements.

Page 14. Le résultat de la simulation pour la période d'exploitation diurne normale est présenté à la figure 4.

Commentaire personnel : En période d'exploitation anormale, le bruit sera donc beaucoup plus élevé.

Page 15 et 16. Figure 4 et 5.

Commentaire personnel : Remarquer que l'intensité sonore est décentrée vers l'ouest, donc plus éloigné de la Résidence 3, et ne semble pas représentée un niveau sonore de plus de 70 à 80 dB, selon la couleur de la modalisation. Dans ce périmètre où la machinerie travaille, la représentation devrait plutôt être entre 90 et 120 dB, si on se fie aux puissances sonores des équipements aux tableaux 6 et 7. De plus, elle devrait être plus vers l'Est, vu que la majeure partie des travaux se feront sur la cellule no 5 : page 12 article 5.2 : « La pire situation susceptible de survenir a été évaluée pour chaque scénario en utilisant comme base de calcul l'aménagement de la cellule no 5 qui est la plus importante. ». Donc manque de précision entre ces figures et la réalité modalisée (paradoxe avantageux).

Page 16. « Les résultats démontrent qu'il y aura un dépassement sonore de 1 dB à la « résidence 3 » ... par rapport aux critères sonores de l'instruction 98-01 du gouvernement du Québec. »

Commentaire personnel : Je doute fortement de ce dépassement simulé qui, selon mes calculs, sera plus élevé lors des travaux sur les cellules plus au centre ou vers l'Est. Et de plus, selon le règlement no 1268 de la ville de Magog : « Constitue une nuisance et est prohibée, l'émission de bruit mesuré à l'intérieur ou à la limite d'un terrain avoisinant le terrain d'où provient le bruit perturbateur, dont le niveau sonore normalisé moyen (Lnm) au lieu considéré dépasse, soit : etc... » Donc à la limite du terrain de la Résidence 3 et du LET, le niveau sonore sera de beaucoup supérieur au règlement. J'ai le droit de jouir en toute tranquillité de mon espace récréatif pour ma retraite. Je crois avoir été assez patient dans le passé.

Page 17. Mesures correctives. Tableau 10.

Commentaire personnel : En comparant les tableaux 8 et 9 avec le tableau 10, on constate que la berne n'abaissera que de $\frac{1}{2}$ à 1.5 dB le niveau sonore simulé. Donc l'efficacité de cette berne ne sera pas tellement performante. Les critères des règlements seront dépassés de beaucoup à la Résidence 3. Et si j'extrapole à la limite de ma propriété, il n'y aura pas de réduction majeure du bruit et ce bruit sera sûrement élevé de plusieurs dB.

Et selon PR 3.3 page 39 Tableau 9 : « Les simulations sonores réalisées indiquent un léger dépassement des normes à la résidence 3 avant l'application des mesures d'atténuation. » Que dois-je en penser ? Manque de rigueur dans les relevés initiaux et imprécision dans la simulation. À PR 3.1 page 5-73 et 5-74: « La contribution sonore du LET simulée à la résidence 3 est inférieure au niveau sonore ambiant mesuré durant l'heure de pause. Le bruit des activités du LET sera perceptible aux résidences à proximité. » Donc nous pouvons s'attendre à avoir plus qu'un inconfort pour notre bien-être et notre qualité de vie, vue que la contribution sonore du LET sera sûrement plus élevée que prévue et que le niveau de bruit ambiant mesuré chez-nous est de beaucoup inférieur à celui soit-disant mesuré ou simulé par le promoteur.

Conclusion :

En conclusion, si je me fie à cette étude sonore présentée par le promoteur et suite à ma démonstration, je ne peut être rassuré devant les autres études et documents basés sur le plan chimique et environnemental de leurs parts, dont je ne peux vérifier l'exactitude. Je ne peux que mettre en doute toutes leurs modélisations et hypothèses. Ceci prouve l'optimisme exagéré et le non respect des règles de l'art. À la lumière de ma lecture de tous ces documents, comment pourrais-je leur faire confiance sur ce projet ? Comment des gens d'instruction supérieure peuvent-ils approuver ce projet présenté par ce promoteur ? À la page 1-17 article 1.3 PR 3.1, 3^e paragraphe : « Les vérifications environnementales internes sont réalisées annuellement par une équipe de vérificateurs de Burlington, en Ontario. Les vérifications environnementales externes sont réalisées à l'occasion. » Après questionnement auprès du promoteur, c'est leur équipe de vérificateurs avec leurs résultats. Si j'ai bien compris lors de la 1^{ère} séance des auditions publiques, les ministères ne font que vérifier les résultats et comparer avec l'ensemble des données issues du milieu. Donc que dois-je en penser ?

Selon PR 5.2 page 6 : « Si le projet ne se réalise pas : aucun réseau de captage des biogaz ne sera installé sur le site existant. » Sommes-nous pris en otage ? Peut-on y voir un respect de la population et un réel souci de l'environnement de la part de ce promoteur ? Qu'arrivera-t-il après 25 ans d'enfouissement futur ? Est-ce que le promoteur respectera les 30 ans de suivi ? Je ne donnerai pas mon opinion, à vous d'en tirer conclusion. Peut-on « signer » un bail de 55 ans avec une philosophie semblable ? Donnez-nous une équipe de spécialistes semblables à celle du promoteur et je suis persuadé que nous pourrions vous démontrer d'autres lacunes de leur projet. J'ai l'impression que l'on joue au chat et à la souris ou à « Qui dit vrai ? ». L'interprétation des tous ces chiffres peut être différente ou contradictoire selon qui en fait l'analyse.

« Errare humanum est, perseverare diabolicum » : Il est dans la nature de l'homme de se tromper, persévérer est diabolique.

En terminant, je voudrais remercier le BAPE, les commissaires et le personnel de cette audience publique de nous avoir laissé nous exprimer et de leur patience.

Réjean Gaudreau

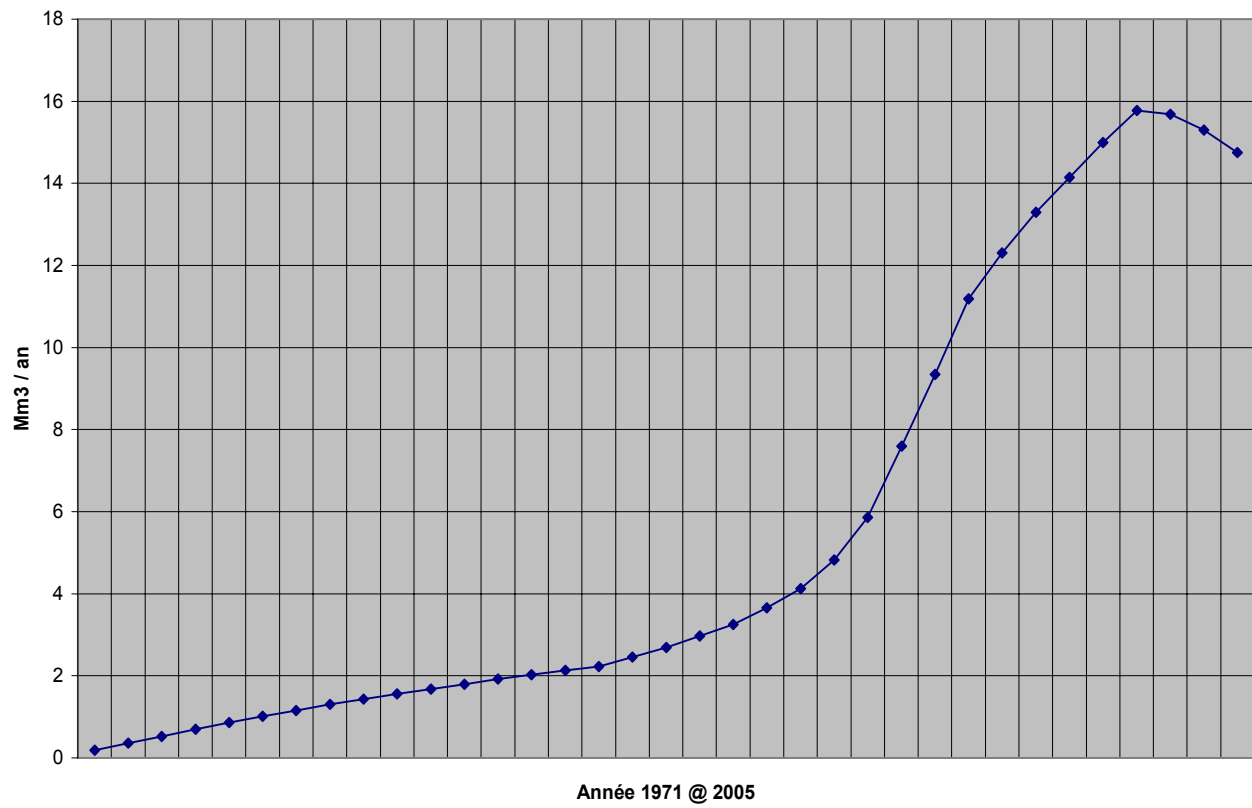
Annexe

**Graphique 1 :
Estimation des Biogaz émis dans l'atmosphère.**

**Graphique 2 :
Quantités de matières enfouies au LES Bestan Magog.**

Graphique 1

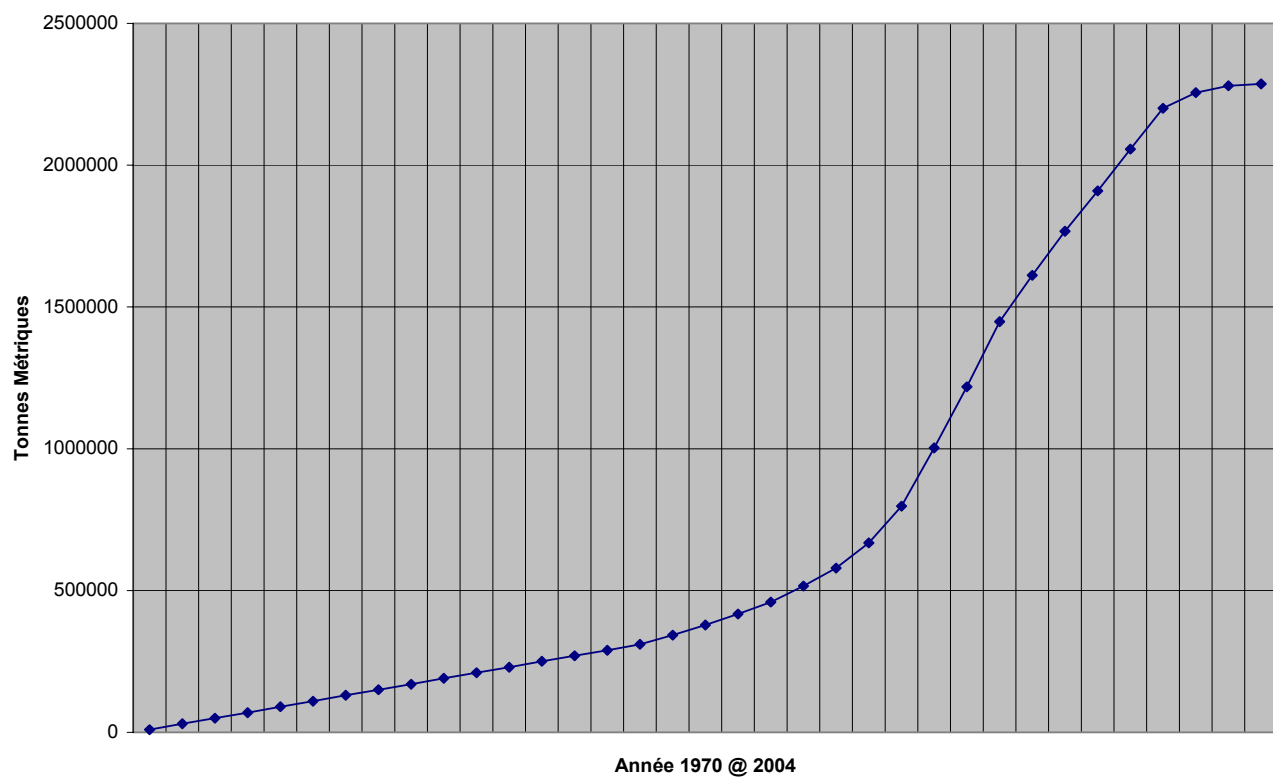
Estimation des Biogaz émis dans l'atmosphère



Réf. : PR 3.1 page 5-21 Tableau 5.8

Graphique 2

Quantités de matières enfouies au LES Bestan Magog.



Réf. : PR 3.1 page 1-16 Tableau 1.4